



République du Bénin

*Fraternité - Justice - Travail*

-----000-----

**Ministère de la Prospective, du Développement  
et de l'Évaluation de l'Action Publique**

-----000-----

**Centre de P**romotion des **I**nvestissements

**LES RAISONS D'INVESTIR AU BENIN**

Centre de Promotion des Investissements (CPI) BP : 2022 COTONOU

Tél.(229) 21 30 30 62/21 30 30 57 – Fax (229) 21 30 30 57

Siège : Rue Aux Délices Bâtiment blanc jouxtant le supermarché Leader Price (Haie Vive) COTONOU

E-mail / info@cpibenin.com Site Web : [www.cpibenin.com](http://www.cpibenin.com)

# LES RAISONS D'INVESTIR AU BENIN

Pays de transit, le Bénin occupe une situation géographique très stratégique en Afrique de l'Ouest qu'il entend mettre en valeur pour atteindre ses objectifs de développement. Porte d'entrée à un marché de près de 300 millions de consommateurs, le Bénin offre aux investisseurs de nombreux atouts.

## 1- Un environnement politique libéral et stable

Depuis 1991, le Bénin a amorcé une véritable révolution démocratique innovatrice en Afrique qui en fait un pays leader. La liberté de presse, la liberté d'association, les institutions républicaines concourent toutes au libre jeu démocratique qui fait du Bénin un pays d'exceptionnelle stabilité politique en Afrique.

## 2- Un environnement macro économique en constante amélioration

Au plan économique, les efforts soutenus engagés ont permis au Bénin de renouer avec la croissance et d'avoir les bons fondamentaux de l'économie ci-après :

- une situation économique performante et en pleine émergence ;
- des investissements en pleine augmentation ;
- un commerce extérieur en renforcement ;
- une bonne maîtrise de l'inflation ;
- une bonne tenue des finances publiques
- une bonne maîtrise de la dette publique extérieure

### - *Une situation économique performante en pleine émergence*

Les différentes réformes menées par le Bénin depuis le début des années 1990 lui ont permis de rétablir les grands équilibres macroéconomiques et financiers, en assurant ainsi le retour de la croissance économique, le renforcement du cadre macroéconomique, l'assainissement des finances publiques et d'atteindre un taux moyen de croissance de 5,2 % entre 1997 et 2001. L'année 2001 a enregistré à elle seule un taux de croissance non encore égalé de 6,2 %.

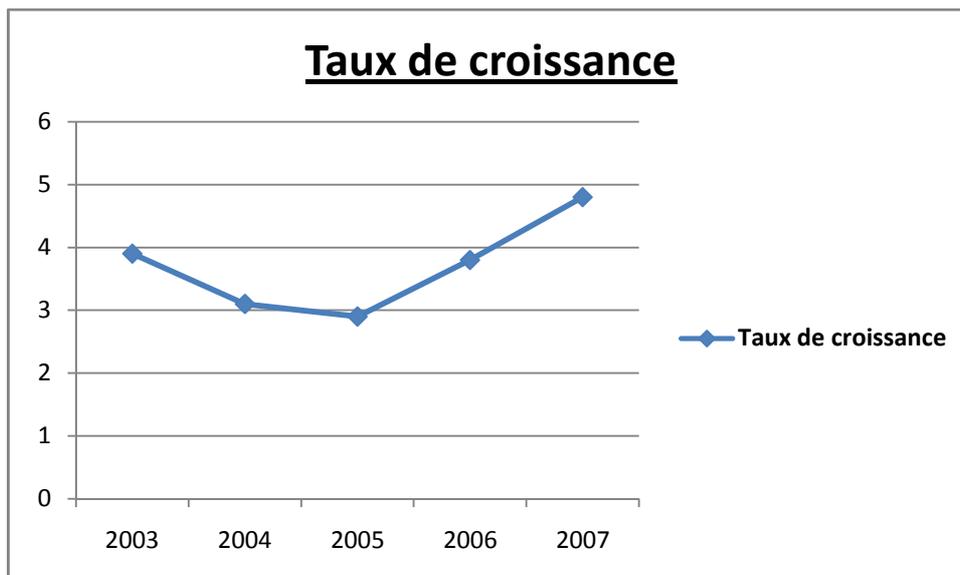
Depuis la période 1997 à 2001, la croissance a connu une tendance baissière sur quatre années consécutives passant de 4,4% en 2002 à 2,9 % en 2005. La définition des orientations stratégiques de développement (2006-2011) et leur déclinaison en stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (2007-2009) a marqué la reprise de l'activité économique suivie de la restauration de la croissance depuis 2006 à nos jours. Ainsi, le taux de croissance s'est établi à 3,8% à 2006 et à 4,6 en 2007.

**Tableau N°1 : Evolution du taux de croissance de 2003 à 2007 (en %)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance	3,9	3,1	2,9	3,8	4,8

Source : INSAE, juillet 2008

**Graphique 1 : Evolution du taux de croissance de 2003 à 2007 (en %)**



**- Des investissements en pleine augmentation**

L'investissement total sur la période 2003 à 2007 a connu une tendance à la hausse passant de 419,8 milliards de F CFA à 547,9 milliards de F CFA soit une progression de 30,51%. Mais, entre 2006 et 2007, l'augmentation de l'investissement total n'est que de 8,34%.

Le taux d'investissement global en pourcentage du PIB s'est inscrit à 20,7% en 2007 contre 20,6% en 2006. Il découle que le taux d'investissement global n'a pas connu une certaine augmentation. On note en effet un boom de l'investissement public qui est de 4,3% en 2006 à 7,8 en 2007 alors que le taux d'investissement privé quant à lui a connu une légère baisse en passant de 15,7% en 2006 à 12,9% en 2007. La baisse enregistrée au niveau du taux d'investissement privé a été compensée par l'augmentation du taux d'investissement public dans les mêmes proportions.

En effet, l'augmentation de l'investissement public en 2007 est imputable aux nombreux chantiers ouverts par le gouvernement et dont la finalité est de mettre en place les infrastructures de base susceptibles d'atténuer le coût des transactions et des facteurs (routes, ports, aéroports, énergie, eau et téléphone) et d'améliorer le climat des investissements.

**Tableau N°2 : Evolution de l'investissement total de 2003 à 2007 (en milliards de FCFA)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Investissement total</b>	<b>419,8</b>	<b>442,4</b>	<b>417,4</b>	<b>505,7</b>	<b>547,9</b>
<b>Public</b>	135,8	131,0	144,2	120,8	213,6
<b>Privé</b>	284,0	311,4	273,2	384,9	334,3
<b>PIB</b>	2 067,5	2 140,0	2 298,7	2 460,1	2 641,3

Source : INSAE, Comptes Nationaux juillet 08

## Graphique 2: Evolution de l'investissement total de 2003 à 2007

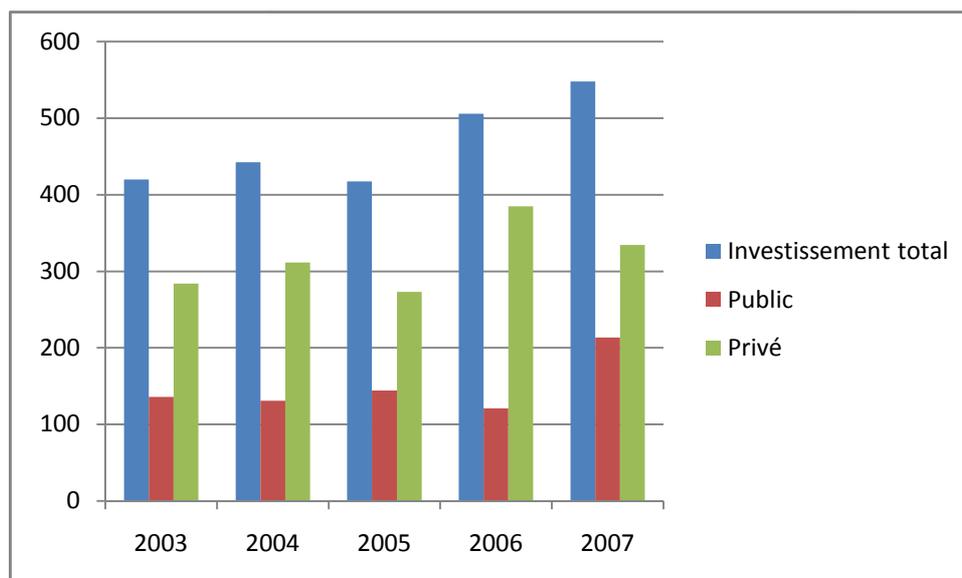
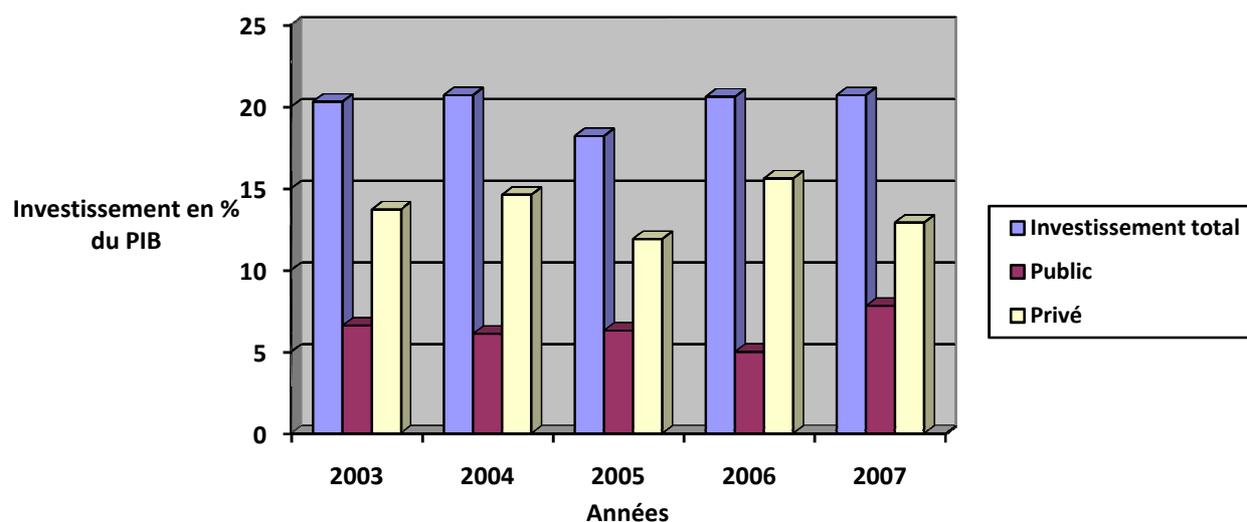


Tableau N°3 : Evolution du taux d'investissement par rapport au PIB (%)

Années	2003	2004	2005	2006	2007
Investissement total	20,3	20,7	18,2	20,6	20,7
Public	6,6	6,1	6,3	5,0	7,8
Privé	13,7	14,6	11,9	15,6	12,9

CPI sur la base des Comptes Nationaux, Juillet 2008

## Graphique 3 : Evolution de l'investissement total (en % du PIB)



L'analyse du solde Epargne nationale - Investissement total fait connaître le besoin de financement de l'économie béninoise. L'insuffisance des ressources à l'interne pour financer ce besoin conduit à la recherche de sources de financement extérieures qui sont constituées, pour l'essentiel, de l'aide publique au développement (APD), de l'endettement et de l'investissement étranger direct (IED). Mais, malheureusement l'expérience de la décennie écoulée a montré que la première forme des ressources extérieures se réduit comme peau de chagrin au fil du temps, tandis que la seconde forme

qu'est l'endettement pèse considérablement sur les finances publiques. Dès lors, il s'avère impérieux de créer les conditions d'attractivité de la troisième forme du financement extérieur qu'est l'**investissement étranger direct (IED)**.

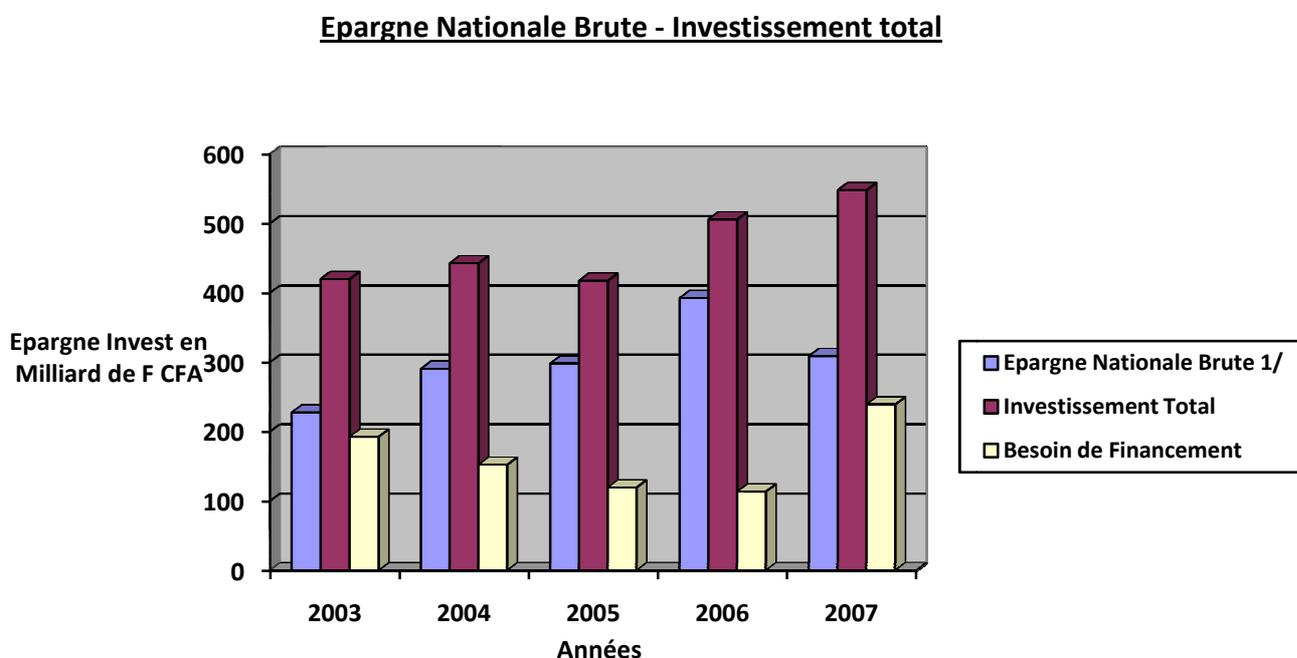
**Tableau N°4 : Evolution du solde Epargne nationale et investissement total de 1997 à 2006 (en milliards de FCFA)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
Epargne Nationale Brute 1/	227,3	290,3	298,0	392,3	308,8
Investissement Total	419,8	442,4	417,4	505,7	547,9
Besoin de Financement	192,5	152,1	119,4	113,4	239,1

Source : DPAE/DGE

(1) Y compris les aides budgétaires

**Graphique N°4 : Evolution du solde Epargne nationale – investissement total**



### ***- Un commerce extérieur en renforcement***

Le commerce extérieur est caractérisé par une détérioration permanente du solde de la balance commerciale à cause de l'accroissement des importations au regard des exportations qui connaissent depuis 2002 une certaine stagnation. Après une baisse de 1,2 % enregistrée en 2005, les exportations ont connu une augmentation en 2006 dans les mêmes proportions que la baisse enregistrée en 2005 par rapport à 2004. Elles s'élèvent à 430, milliards en 2007 et représentent 16,28 % du PIB en 2007.

Les importations ont, par ailleurs, enregistré une baisse de 4,6 % en 2004 et une augmentation 28,81% en 2007. Elles se chiffrent à 825,3 milliards et représentent 31,25 % du PIB en 2007.

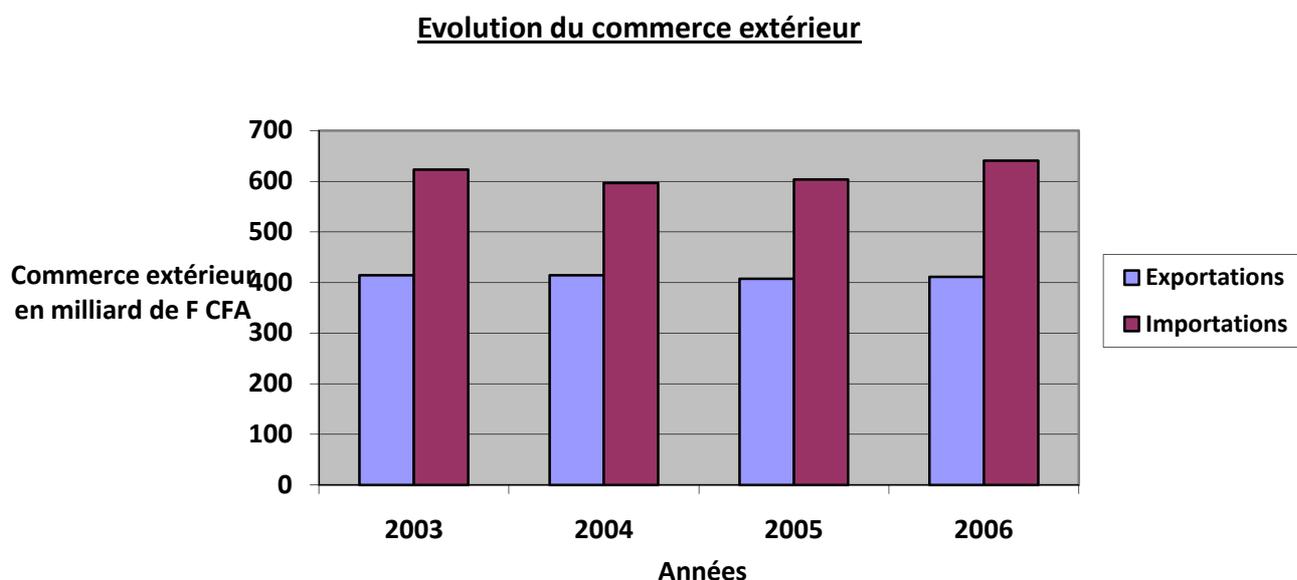
Ainsi, le déficit commercial par rapport au PIB s'est établi à 14,97 % en 2007 contre 9 % en 2006.

**Tableau N°5 : Evolution du commerce extérieur (en milliards de FCFA)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Exportations</b>	414,3	414,4	407,1	411,3	430,0
<b>Importations</b>	623,3	596,5	603,8	640,7	825,3

Source : CPI sur la base des Comptes Nationaux, juin 2007

**Graphique 5 : Evolution du commerce extérieur**



**- Une bonne maîtrise de l'inflation**

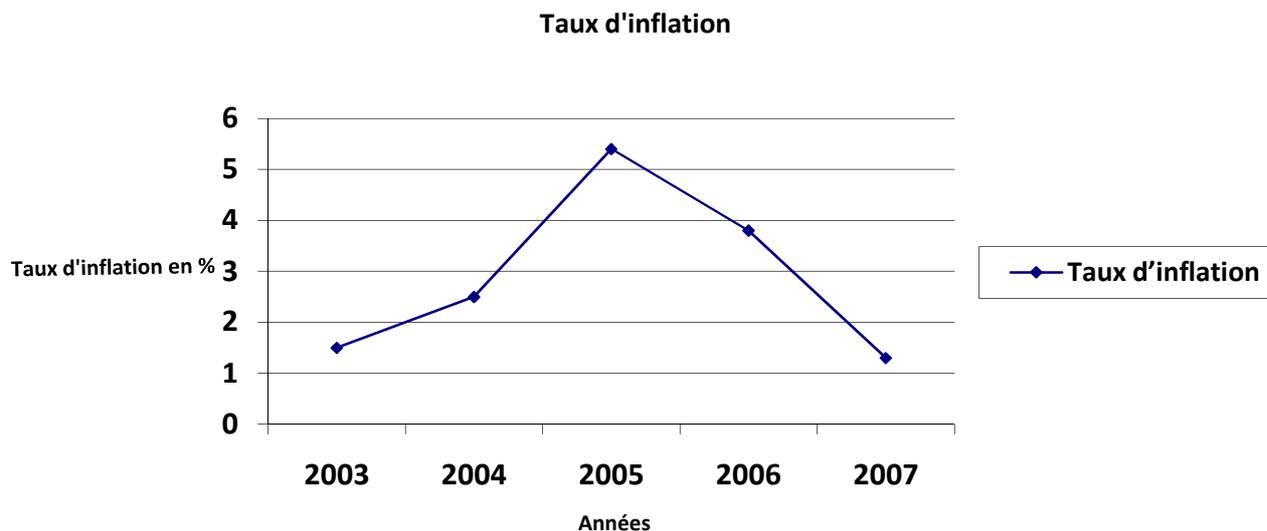
Une performance de l'économie béninoise est la maîtrise de l'inflation. Car, lorsque l'inflation atteint un niveau élevé, il décourage l'investissement et pénalise l'épargne. En glissement annuel, le taux d'inflation annuel déterminé à partir des bulletins mensuels de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) fournis par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) s'est inscrit à 1,3% contre 3,8%.

**Tableau N°6 : Evolution du taux d'inflation (en %)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Taux d'inflation</b>	1,5	2,5	5,4	3,8	1,3

Source : INSAE, Août 2008

**Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation (en %)**



### - Une bonne tenue des finances publiques

Grâce aux réformes budgétaires entreprises ces dernières années visant l'assainissement des finances publiques, les finances publiques sont caractérisées par une hausse des recettes et une maîtrise des dépenses publiques sur la période 2003 à 2007.

En effet, les recettes totales sont établies à 547,2 milliards en 2007 contre 417 milliards en 2006 ; soit une hausse de 31,22 % en 2007. Cette augmentation est due à l'atténuation des effets des mesures de prohibition sur les réexportations vers le Nigeria d'une part, et l'amélioration de la compétitivité du port d'autre part. Les recettes totales en 2007 font 20,7% du PIB contre 16,95 % du PIB en 2006.

En ce qui concerne les dépenses publiques, elles s'élèvent à 585,4 milliards en 2007 contre 479,8 milliards en 2006, soit une augmentation de 22 % dans une proportion moindre que celle des recettes totales. Rapportées au PIB, les dépenses totales ressortent à 22,16% en 2007 contre 19,5 % en 2006.

La résultante des recettes et des dépenses publiques par rapport au PIB fait ressortir un déficit global de 1,4 % en 2007 contre 4,2 % en 2006. Ce qui témoigne d'une amélioration du taux du déficit en 2007 et de la volonté du gouvernement de rendre efficace la dépense publique.

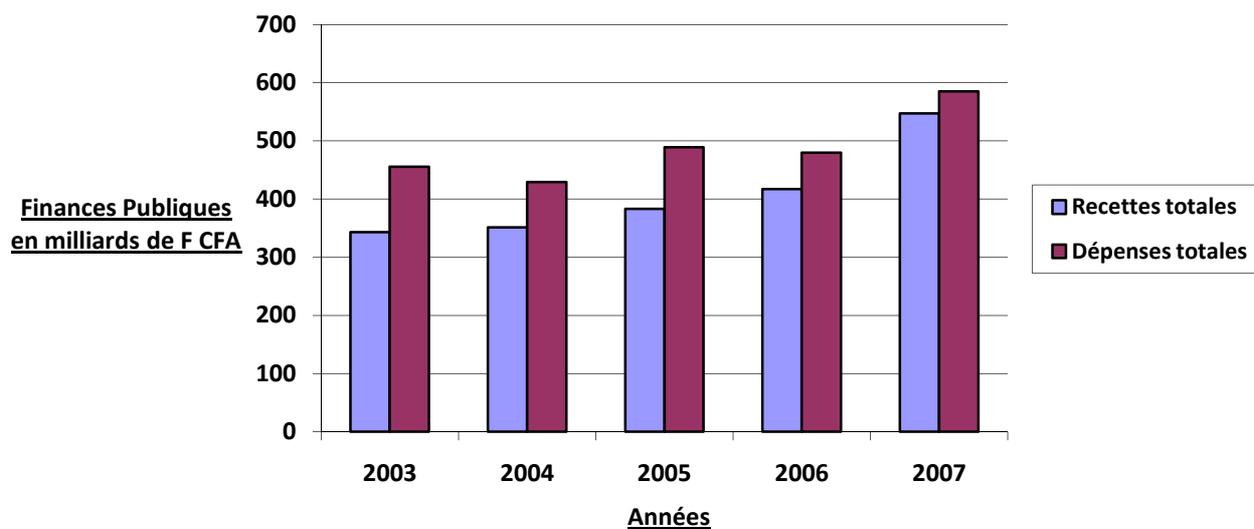
**Tableau N°7 : Evolution des recettes et des dépenses publiques (en milliards de FCFA)**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Recettes totales</b>	342,9	351,4	383,4	417,0	547,2
<b>Dépenses totales</b>	455,5	429,5	489,3	479,8	585,4
<b>Déficit global (base caisse)</b>	-97,0	-97,3	-84,7	-55,2	-38,2
<b>Déficit global (en % du PIB)</b>	-7,3	-7,3	-6,4	-4,2	-1,4

Source : CPI sur la base des données du TOFE (DPC/DGAE) et des comptes nationaux

**Graphique 7 : Evolution des recettes et des dépenses publiques (en milliards de F CFA)**

### Evolution des Finances Publiques



#### *- Une bonne maîtrise de la dette publique extérieure*

Depuis la mise en application des programmes d'ajustement structurel, le Bénin fait de sa dette une gestion saine et prudente. Les résultats obtenus au niveau des finances publiques ont permis de restaurer la solvabilité de l'Etat qui assure, sans compromettre les efforts de croissance, le service de la dette publique.

Au 31 décembre 2007, l'encours de la dette extérieure s'élève à 299,7 milliards FCFA contre 519,8 milliards en 2006, soit une diminution de 42,34 % par rapport à 2006. Cette diminution de l'encours est plus remarquable au niveau de la composante multilatérale. Ceci s'explique notamment par les allègements substantiels obtenus dans le cadre de **l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)**.

Le ratio encours sur PIB est demeuré en dessous de 70 %, seuil critique à ne pas franchir au regard des critères de convergence dans l'UEMOA. En 2007, ce ratio s'est établi à 11,3% contre 21,1 % en 2006. Par ailleurs, le ratio service de la dette sur les exportations connaît une tendance baissière et est évalué à 3,5 en 2007 contre 3,6 en 2006.

A fin décembre 2007, le montant total des allègements accordés au Bénin s'élève à 21,5 milliards de F CFA dont 5,9 milliards au titre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et 15,6 milliards de F CFA au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Ces allègements, tout en réduisant le poids de la dette et son service, ont contribué à soutenir les efforts du gouvernement dans la réalisation des infrastructures de base pour le développement des initiatives privées.

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Encours</b>	<b>832,6</b>	<b>826,3</b>	<b>919,5</b>	<b>519,8</b>	<b>299,7</b>
<i>Dettes Bilatérales</i>	144,5	137,5	144,6	128,1	58,8
<i>Dettes Multilatérales</i>	688,1	688,8	774,8	391,7	240,9
<b>Service de la dette</b>	<b>15,7</b>	<b>14,9</b>	<b>12,9</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>
<b>Service assuré</b>	<b>15,7</b>	<b>14,9</b>	<b>12,9</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>
<i>Principal</i>	10,7	9,2	8,2	9,6	10,1
<i>Intérêts et commissions</i>	5,0	5,7	4,7	5,4	5,1
<b>Impayés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Allègements	17,0	15,3	11,5	10,3	21,5

Source : DPC/DGE Août 2007

Graphique 8 : Evolution de la dette publique extérieure.

### Evolution de la Dette Publique

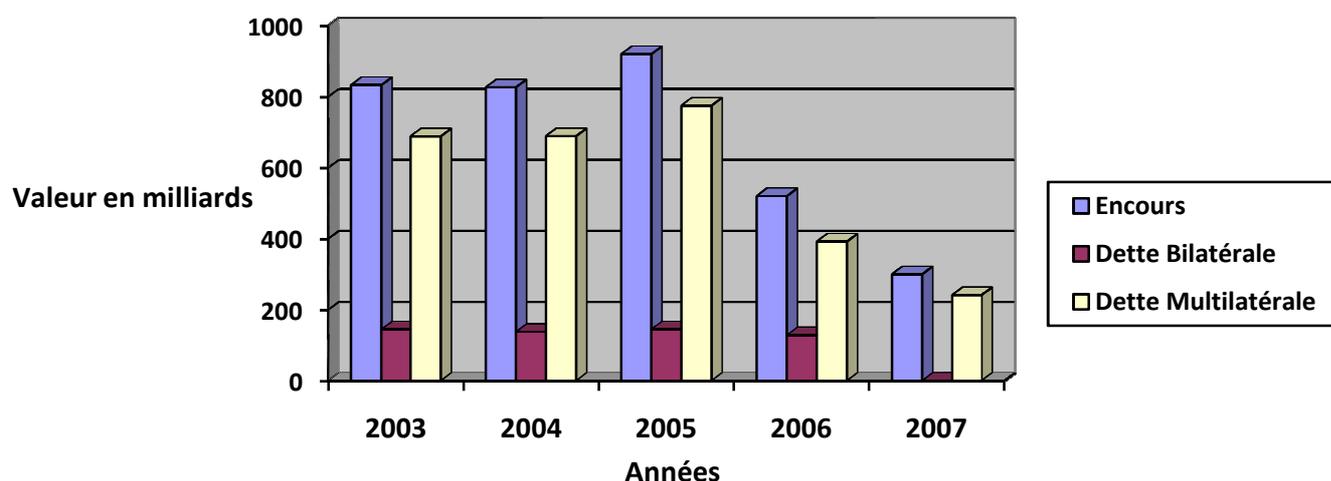


Tableau N° 9 : Evolution des indicateurs de la dette Publique

Années	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Indicateurs de dette</b>					
Encours/PIB (%)	40,3	47,6	40,0	21,1	11,3
Encours/Export B&S (%)	192,0	237,5	185,4	126,4	69,7
Service dette/Export B&S	3,6	6,2	2,9	3,6	3,5
Intérêt/Export &S (%)	1,1	2,1	1,1	1,3	1,8

Source : DPC/DGE Août 2007

Au regard de ces différents résultats enregistrés au niveau du cadre macroéconomique pour l'année 2007, les **perspectives de l'économie béninoise** reposent sur la vision claire et les grandes ambitions du Chef de l'Etat de faire du Bénin « **un pays émergent** ». Cette vision s'est traduite par une double ambition: la consolidation de la démocratie et le renouveau économique.

Conscients des contraintes et des atouts, ainsi que des potentialités insuffisamment exploitées, le Président de la République et le Gouvernement entendent impulser une politique de développement

hardie et dynamique, fondée sur une stratégie dont le socle comprend les principaux piliers ci-après :

- la gouvernance avec la mise en place d'une administration publique de développement ;
- la stabilité du cadre macroéconomique ;
- le développement global du pays ;
- la mise en œuvre résolue des réformes structurelles et des politiques sectorielles, assurant la promotion des entreprises privées et la promotion de l'investissement ;
- le développement à la base avec la prise en compte d'une politique de décentralisation et de développement de proximité, afin d'intégrer toutes les couches sociales dans le système productif.

La mise en œuvre de ces différentes actions contribuera à l'amélioration et à l'attractivité de l'environnement de l'investissement au Bénin.

### **3- Un environnement juridique et juridictionnel très favorable**

- *Un cadre légal et réglementaire incitatif*

La législation interne et en particulier le Code des Investissements consacrent le principe d'un traitement égal des entreprises, quels que soient leur nationalité et leur statut juridique.

Quant à la loi fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin, elle a un caractère libéral conforme aux principes fondamentaux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Outre ces dispositions, le Code des Investissements prévoit de sérieuses mesures de protection des investissements à savoir :

- ❖ la liberté de séjour et de circulation ;
- ❖ la liberté de gestion ;
- ❖ le libre transfert des capitaux ;
- ❖ la garantie de l'Etat béninois contre toute forme d'expropriation sous réserve des cas d'utilité publique constatés dans les conditions prévues par la loi avec le versement d'une compensation adéquate et préalable.

Il existe au Bénin une législation sociale souple, conforme aux standards internationaux à savoir que :

- le droit de travail n'impose pas de contrainte sur le recrutement et le licenciement ;
- la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures ;
- la protection sociale des salariés est assurée par une caisse nationale.

En vue de renforcer le cadre juridique de l'investissement et offrir plus de sécurité et de protection aux capitaux étrangers, le Bénin a :

- entrepris une réforme du système judiciaire à travers la création de nouveaux tribunaux de première instance, de nouvelles cours d'appel dans le cadre de l'extension du maillage juridictionnel, le recrutement et la formation des Magistrats et des Auxiliaires de justice dans des domaines spécialisés, la réforme des greffes, la décentralisation du service de l'enregistrement au niveau des juridictions;
- ratifié la convention pour l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) en 1993 ;
- ratifié le Traité portant Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 1994 ;
- signé avec certains Etats des Accords de Promotion et de Protection des Investissements.

- ***Un système juridictionnel en renforcement***

Le Gouvernement béninois travaille à l'assainissement de son secteur judiciaire. Outre la lutte menée contre les pratiques de corruption un « Programme intégré de renforcement des services juridiques et judiciaires » est élaboré avec l'appui des partenaires au développement. L'exécution de ce programme a déjà démarré. En outre, un **Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation** démarrera bientôt ses activités au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

En outre, la fiscalité au Bénin est très simplifiée et rendue lisible et souple par l'introduction de la TVA et la réduction de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) de 48% à 38% ainsi que l'allègement du Tarif Douanier avec un abattement de 100% sur le taux de Droit de Douane pour les produits manufacturés originaires de l'UEMOA.

- *Une politique incitative de promotion des investissements*

Le Code des Investissements du Bénin offre un large éventail d'exonérations fiscales et des droits d'entrée aux entreprises éligibles. Ces facilités sont compétitives par rapport aux pratiques de promotion des investissements dans les pays de la sous-région. Les domaines couverts par le Code des Investissements sont les activités de transformation industrielle, les activités de développement rural et les activités de montage électrique, électronique et mécanique.

L'importance des investissements prévus permet de distinguer trois types de régimes privilégiés qui sont :

- Régime « A » ou le Régime des Petites et Moyennes Entreprises : Investissements compris entre 20 et 500 millions de Francs CFA.
- Régime « B » ou le Régime des Grandes Entreprises : Investissements compris entre 500 millions et 3 milliards de Francs CFA.
- Régime « C » ou Régime de la Stabilisation Fiscale : Investissements supérieurs à 3 milliards de Francs CFA.

Les avantages communs accordés par les 3 régimes privilégiés sont :

- Pendant la période d'installation couvrant une durée de 30 mois :
  - ✓ Exonération des droits et taxes perçus à l'entrée à l'exception de la taxe de voirie et de la redevance statistique sur le matériel et l'équipement de production et les pièces de rechange industrielles dans la limite de 15% de la valeur CAF des équipements.
- Pendant la période d'exploitation couvrant une période de 5, 7 ou 9 ans selon la zone d'implantation du projet :
  - ✓ Exonération de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ;

- ✓ Exemption des droits et taxes de sortie sur les biens produits destinés à l'exportation.

Les avantages spécifiques accordés au régime « C ».

- ✓ Bénéfice de la stabilisation fiscale en ce qui concerne le taux et le mode de détermination de l'assiette des impôts autres que l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant toute la durée de l'agrément.

En sus des avantages décrits ci-dessus, les entreprises éligibles valorisant les matières premières locales bénéficient des avantages ci-après :

- ✓ Exonération des droits d'enregistrement à leur création ;
- ✓ Exonération de la patente pendant les 5 premières années d'exploitation.

En dehors des régimes privilégiés ci-dessus cités, le Code des Investissements prévoit un Régime Spécial pour les secteurs d'activités tels que l'Enseignement, les Travaux Publics, l'Artisanat, la Santé, le Tourisme, l'Hôtellerie, la Maintenance Industrielle, la Production Artistique et les activités visant à la sauvegarde de l'environnement justifiant d'un investissement d'au moins 20 millions de Francs CFA.

Les avantages accordés au Régime Spécial sont limités à la phase d'installation et portent sur la réduction de 75% des droits et taxes perçus à l'entrée à l'exception de la taxe de voirie et de la redevance statistique sur le matériel et l'équipement de production et les pièces de rechange industrielles dans la limite de 15% de la valeur CAF des équipements.

- ***Une politique active de lutte contre la corruption***

La corruption étant reconnue comme un véritable obstacle à l'investissement, le Bénin a pris des mesures fortes pour lutter contre ce fléau. Pour ce faire, il a institué à cet effet l'Inspection Générale d'Etat (IGE) depuis 2006 en remplacement de la Cellule de Moralisation de la Vie Publique. Par ailleurs, un Plan Stratégique de lutte contre la corruption est élaboré par

l'Observatoire de Lutte contre la Corruption ( OLC) qui participe des institutions chargées de mener la lutte contre la corruption.

- ***Impacts des efforts d'assainissement de l'environnement des affaires***

Les efforts soutenus et déployés par l'Etat béninois au plan politique, économique et juridique ont permis de doter le Bénin d'un cadre d'investissement solide et très incitatif.

En effet, la notation en 2007 du *risque pays* du Bénin par la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) le classe au niveau « B » (risque modéré) au-dessous de « A » (risque faible) et au-dessus de « C et D » qui désignent respectivement des niveaux de risques élevé et excessif. Le rating de la COFACE pour le Bénin en 2006 confirme le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, la garantie d'un environnement de paix sociale dans lequel la prévisibilité de la survenance d'un risque politique est faible. Cela traduit également la liberté économique fondée sur la libre entreprise, l'ouverture aux IED, l'existence d'institutions financières fiables et crédibles, etc.

Ainsi, les différents efforts engagés par l'Etat ont contribué à l'instauration d'un environnement très favorable aux affaires qui ouvre une opportunité de partenariat entre les nationaux et les sociétés étrangères.

Toutes ces mesures ont favorisé l'accroissement des flux d'IED depuis le processus du désengagement de l'Etat des secteurs productifs la décennie écoulée.

**Données sur les flux d'investissements étrangers directs entrants de 1994 à 2005**  
**(En millions de dollars)**

<b>Années</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Entrés D'IED</b>	1,4	13	36	27	38	61	44	41	41	51	64	21

Source : CPI/MDEF sur la base des données de la CNUCED, 2002, 2003, 2004 et 2006 ;

Ainsi, grâce à la libéralisation de l'économie béninoise et le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs, les investisseurs étrangers se sont intéressés au Bénin en marquant leurs présences effectives par l'acquisition des entreprises publiques existantes, la création de nouveaux projets et des prises de participations.

Après avoir atteint le chiffre record des 78 millions de dollars en 1992, les entrées d'IED ont depuis lors connu une tendance baissière. Elles ont chuté à 1,4 millions de dollars en 1994 puis sont remontées à 61 millions de dollars en 1999 pour redescendre à 41 millions de dollars en 2001 avant de remonter à 64 millions de dollars en 2004. Les estimations de la CNUCED en 2005 établissent les flux entrants d'IED à 21 millions de dollars. Les variations constatées entre les années consécutives sont dues fondamentalement à la mise en œuvre tardive des réformes structurelles dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, etc.

En 2003, les entrées d'IED sont établies à 51 millions de dollars contre 41 millions de dollars en 2002, soit une augmentation de 24,4 %.

Pour ce qui concerne les créations de nouveaux projets ceux qui sont agréés par le Code des investissements, c'est-à-dire des projets d'investissements de type "greenfield", leur évolution permet de situer l'importance qu'ils occupent aussi progressivement dans l'économie béninoise.

#### Evolution de l'investissement prévu agréé par le Code (en milliards en de F CFA)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Invest total</b>	12,8	2,3	30,8	20,5	33,4	135,7	40,8	11,6	20,5	111,4	
<b>Dont IED</b>	7,9	1,8	7,0	18,5	6,5	129,1	3,3	1,5	16,2	63,1	
<b>(IED/Inv total) en %</b>	<b>62</b>	<b>78</b>	<b>23</b>	<b>90</b>	<b>19</b>	<b>95</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>79</b>	<b>57</b>	

Source : CPI/MPDEAP

Comme le montre ce tableau, les intentions d'investissements étrangers agréés au Code sont devenues importantes dans le tissu économique béninois à partir de 1999 où elles sont établies à 18,5 milliards de francs CFA.

#### 4- Des déterminants comparatifs

- *Une position commerciale unique dans l'Ouest africain*

Pays de transit pour les pays de l'hinterland (Burkina-Faso, Niger, Mali) et porte d'entrée au Nigeria, le Bénin, également membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), représente la porte stratégique d'accès à plus de 200 millions de consommateurs anglophones et francophones.

- *Des infrastructures de qualité pour soutenir les investissements*

Le Bénin dispose d'un réseau routier en pleine expansion qui relie les principaux centres économiques à Cotonou ainsi que les capitales des pays côtiers (Lagos, Lomé, Accra) et de l'hinterland (Niamey, Ouagadougou, Bamako..).

Le réseau routier est soutenu par la voie ferrée. D'une longueur de 438 km, le réseau ferroviaire métrique joue un rôle essentiel dans le drainage de certains produits entre Cotonou et Parakou.

Les réseaux routiers et ferrés permettent au Port de Cotonou, de jouer pleinement son rôle de couloir d'accès à la mer aux pays de l'hinterland. Ce Port en eau profonde, classé cinquième

pour son efficacité en Afrique, dispose d'une capacité d'accueil de 2.000.000 de tonnes ainsi que d'importants ouvrages d'accostage à savoir :

- quatre (04) postes de 155 m chacun et deux (02) postes conventionnels de 180 m chacun pour les navires conventionnels
- un (01) poste conteneurs de 220 m pour les navires porte-conteneurs
- un (01) poste à l'extrémité du quai commercial pour les navires rouliers
- un (01) poste pétrolier de 250 m de long
- la Jetée Est appelée Traverse qui joue à la fois le rôle d'ouvrage de protection et d'accostage et qui comprend à sa face intérieure :
  - un (01) poste de 200 m utilisé également pour le déchargement des pondéreux (clinker et gypse) et des hydrocarbures
  - un (01) poste de 160 m pour le chargement des huiles végétales
  - un (01) poste de 100 m pour accueillir les chalutiers en escale et les navires de faible tonnage.

En ce qui concerne le transport aérien, le Bénin y consacre aussi des moyens pour sa consolidation.

L'Aéroport International de Cotonou dispose à ce jour d'une piste revêtue d'une longueur de 2.400 m équipée d'un ILS/DME, des aires de stationnement, de deux aérogares (passagers, fret) et d'autres infrastructures. Il dessert à partir de Cotonou, les principales villes internationales.

Avec un réseau de télécommunication à la pointe de la technologie, le Bénin offre des possibilités de communication par Internet et des liaisons par fibres optiques et satellites. Quatre (04) sociétés exploitent actuellement la norme GSM pour la téléphonie cellulaire (LIBERCOM, TELECELL, AREEBA et BB COM).

Ces infrastructures constituent un appui pour faciliter le déroulement des activités économiques.

*Les grands travaux d'infrastructures prévus pour la période 2006-2011 sont entre autres:*

- ❖ Le bitumage de 1.611 km de routes ;
  - ❖ Le bitumage des voies de dessertes des Chefs-lieux des communes ;
  - ❖ La construction d'un nouvel aéroport international à Glodjigbé ;
  - ❖ La construction de Tours administratives ;
  - ❖ La construction d'un 2<sup>ème</sup> port en eau profonde ;
  - ❖ La construction d'un port sec ;
  - ❖ La construction d'un 3<sup>ème</sup> pont sur la lagune de Cotonou ;
  - ❖ La création de Zones Industrielles viabilisées dans tous les départements.
- *Des ressources humaines qualifiées avec un coût de travail compétitif*

Le Bénin a fait de la formation professionnelle et technique la base de sa stratégie éducative. Ainsi, chaque année, plus de six mille diplômés de l'enseignement technique et professionnel et plus d'un millier de diplômés de l'enseignement supérieur proposent leurs services aux entreprises

dans les domaines des sciences et techniques industrielles, sciences et techniques agricoles, sciences de gestion, électronique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En plus de cette offre annuelle, le marché de l'emploi propose des cadres chevronnés de niveau internationalement reconnu à un coût compétitif dans tous les domaines y compris la chimie industrielle, la technologie alimentaire, l'informatique professionnelle de haut niveau, l'expertise comptable, l'analyse financière, le marketing, la télécommunication, les statistiques et l'analyse des données.

- *Une monnaie stable et librement convertible*

Le Bénin partage avec le Togo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, et la Guinée-Bissau, le Franc CFA, monnaie ayant une parité fixe avec l'Euro (655,957 Francs CFA pour un Euro). La libre convertibilité et la fixité du Franc CFA par rapport à l'Euro présentent des avantages indéniables pour les investisseurs dont les plus importants sont :

- l'absence de risque de change lors des transactions avec les pays de la zone Euro ;
- la facilité d'accès aux marchés de tous les pays de l'Union Européenne ;
- la réduction des coûts de transaction ;
- la facilitation d'études comparatives des prix sur les divers marchés européens ;
- la simplicité de la facturation pour les entreprises originaires des pays de la zone EURO ou de l'UEMOA.

- *Un système bancaire et financier en évolution*

Le Bénin bénéficie, depuis la restructuration du système bancaire et financier, d'un environnement favorable à l'installation et au développement des activités des banques et des établissements de crédits.

Le système bancaire comprend onze (11) banques commerciales qui proposent leurs services aux opérateurs économiques nationaux et étrangers. Ces banques commerciales sont : La Bank Of Africa du Bénin, la Banque Internationale du Bénin, la Continentale du Bénin, la Financial Bank, la Diamond Bank, la Banque Régionale de Solidarité, la Société Générale de Banque du Bénin, la Banque Atlantique, Eco Bank Bénin, la Banque Sahélo-sahélienne pour l'Investissement et le Commerce et African Investment Bank (AIB) du Bénin.

En dehors de ces banques, le Bénin compte deux établissements financiers à savoir Equi-bail et la Banque de l'Habitat du Bénin qui financent le mobilier et l'immobilier.

Par ailleurs, en termes d'institutions internationales de garantie et de financement des investissements, le Bénin abrite le Fonds Africain de Garantie et Coopération Economique (FAGACE) et le Fonds de Garantie des Investissements (GARI Sa) Privés en Afrique de l'Ouest.

En outre, le marché financier est renforcé par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières disposant d'une antenne nationale au Bénin et d'une Mission Permanente de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au Bénin.

## **5- Des opportunités intéressantes d'investissement**

Le Bénin offre de larges opportunités d'investissement dans le domaine de la privatisation des entreprises publiques, le développement des filières agro-industrielles comme le manioc,

l'anacarde, l'ananas, le riz, les agrumes, les crevettes, les cultures maraîchères et le coton, l'opportunité d'installation de fabriques d'emballages, l'industrie touristique, les industries liées aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, l'immobilier, le transport et l'environnement à travers la gestion des ordures ménagères, les mines et les hydrocarbures,...

- *Des possibilités d'acquisition d'entreprises publiques grâce aux privatisations en cours*

A l'étape actuelle, les principales sociétés en cours de restructuration sont les suivantes :

- La Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)
- La Société des Ciments d'Onigbolo (SCO)
- La Société BENIN TELECOM SA
- La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)
- Le Port Autonome de Cotonou (PAC)
- L'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN)
- La Société Béninoise de Manutention Portuaire (SOBEMAP);

Le point des réformes structurelles par société se présente comme suit :

1° la cession au plus tard le 30 septembre 2007, de l'outil industriel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) conformément aux schémas arrêtés par le Conseil des Ministres ; L'actionnariat sera ouvert aux adjudicataires ayant une situation financière saine, aux producteurs de coton, au personnel de la SONAPRA, au public béninois et étranger et à l'Etat ;

2°- la cession avant le 31 mars 2008, par le marché financier régional et par appel d'offres international, des actions détenues par le Bénin dans la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO), après évaluation et suite au retrait de la République Fédérale du Nigéria qui a cédé ses actions à des investisseurs privés ;

3°- l'évaluation de la restructuration en cours de la Société Bénin Télécoms SA et l'ouverture de son capital social à hauteur de 51% par le marché financier régional et par appel d'offres international avant le 30 juin 2008 ;

De même le capital social de la Société Libercom (société de téléphone mobile) devra être ouvert aux privés ;

4°- la poursuite de la réforme du secteur de l'énergie par l'assainissement de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et la création :

- \* d'une part, d'une société publique de patrimoine chargée de réaliser des investissements et de les entretenir et

- \* d'autre part, d'une société mixte de gestion devant assurer la distribution de l'énergie électrique et dont le capital social sera ouvert au secteur privé à hauteur de 51 % sur le marché financier régional et par appel d'offres international, au plus tard, le 30 septembre 2008 ;

5°- la mise en œuvre effective des mesures de réformes arrêtées par le Séminaire Gouvernemental du 26 juin 2007 consacré à la compétitivité de la plate forme portuaire de Cotonou et la mise en concession du Port Autonome de Cotonou par appel d'offres international avant la fin du premier trimestre 2008. En effet, l'Agenda pour le Bénin émergent a identifié les services de transport et de logistique comme le pilier central en vue de faire de notre pays :

- une plate forme de services logistiques et d'exportation en 2015 et surtout
- un Hub régional de négoce et de services à valeur ajoutée élevée en 2025 ;

6°- la réhabilitation de l'Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer et des Transports (OCBN) par l'élaboration et la mise en œuvre diligente d'un plan d'action à court, moyen et long terme étant donné la corrélation entre la compétitivité du Port et la bonne marche de l'OCBN ;

7°- la réforme de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) qui sera transformée en Société d'Economie Mixte après un audit.

Il est attendu que la mise en œuvre de ces réformes structurelles vectrices de l'émergence économique et social et la dynamisation subséquente des entreprises concernées renforceront la vitalité et la compétitivité de l'économie béninoise.

- *Des filières sous-exploitées de l'Agroalimentaire et de l'Agro-industrie*

- ❖ La filière manioc ;

A l'heure où les pays industrialisés revoient leurs principes d'alimentation pour le bétail la demande de cossettes est loin d'être satisfaite. Il existe au Bénin un fort potentiel pour faire évoluer cette culture de substitution vers une culture de rapport, car seulement 4,6 % de la production nationale brute est exportée.

- ❖ La filière anacarde ;

L'anacarde du Bénin donne une noix de cajou réputée pour sa qualité et qui est exempte de produits phyto-pharmaceutiques.

Jusqu'à présent l'anacarde, dont la production s'est établie à 42.064 tonnes en 2000, est vendue brute en Inde qui exporte ensuite vers l'Europe des noix de cajou nettoyées et conditionnées. Un traitement et un conditionnement sur place de la noix offrirait sur le marché européen un produit de qualité à des coûts hautement compétitifs.

- ❖ La filière ananas ;

Deux variétés d'ananas sont produites. Il s'agit de la « Cayenne lisse » très recherchée sur les marchés internationaux et le « Pain de sucre ». Ce dernier, exclusivité du Bénin, de petite taille pourrait s'adresser à une clientèle occidentale haut de gamme. Cette variété n'est à l'heure actuelle pas exportée.

La transformation de l'ananas en jus est quasi inexistante alors que la demande internationale est forte. La production de l'ananas s'est inscrite, au cours de la campagne 2005-2006, à 121 182 tonnes contre 110 819 tonnes au cours de la campagne 2004-2005 soit une augmentation de 9,35 %.

- ❖ La filière riz ;

Le Bénin dispose de 300 000 ha de terres hydromorphes propices au développement de cette céréale aujourd'hui rentrée dans les habitudes de consommation des populations de la sous-région. La production nationale du riz fait aujourd'hui l'objet d'un nouvel intérêt du fait que dans les conditions de production extensive, avec sa valeur organoleptique, elle tend à concurrencer la production importée, sans en avoir la qualité requise. Les potentiels de production sont importants et dans certaines situations les rendements observés sont de haut niveau. La demande de riz est croissante et en particulier en milieu urbain. La production actuelle couvre une faible part des besoins.

Le développement de la production du riz suppose une modernisation de toutes les opérations de la filière pour amener sur le marché un produit de qualité dont le conditionnement est capable de concurrencer le riz d'importation.

Après l'échec des grands périmètres aménagés, l'espoir est fondé sur l'appui aux petits périmètres irrigués dont la gestion plus facile permet d'atteindre les niveaux de productivité soutenus. La production du riz s'est établie à 78 329 tonnes en 2005 contre 64 699 tonnes en 2004.

Plusieurs types de culture du riz sont pratiqués au Bénin. On distingue par ordre d'importance décroissant :

- la riziculture de bas-fonds,
- la riziculture irriguée,
- la riziculture pluviale stricte et la riziculture de mangrove.

- ❖ La filière des agrumes
- ❖ La filière crevettes

L'exploitation des ressources crevettières, tant lagunaires que maritimes et leur exportation vers les pays de l'Union Européenne procurent des entrées de devises non négligeables. La filière connaîtra une grande expansion avec une réorganisation en assurance qualité.

- ❖ La filière cultures maraîchères

Le Bénin dépend encore de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins en produits maraîchers alors qu'il dispose de grandes potentialités ( exemple de la tomate). Le piment séché est exporté en l'état vers certains pays africains et européens et sa transformation à grande échelle n'existe pas bien que la demande soit forte.

- ❖ La filière coton.

Il paraît nécessaire de noter que :

- en raison de sa qualité exceptionnelle, le coton produit au Bénin est très recherché, et la transformation locale ne couvre que 3 % de la production ;
- le Bénin est le deuxième producteur de coton en Afrique de l'ouest (1/4 du tonnage ouest-africain) ;
- l'égrenage du coton réalisé sur place ouvre la porte à deux secteurs industriels largement sous-exploités à savoir : la filière textile et la filière oléagineuse de la graine du coton.

Le Bénin est éligible à la Loi américaine relative à la croissance et aux opportunités d'affaires pour l'Afrique subsaharienne (AGOA) et a obtenu son agrément au **visa textile** le 16 janvier 2004. Par ce agrément notre pays peut bénéficier de tous les avantages fiscaux, douaniers et financiers offerts par l'AGOA pour les exportations des produits originaires des pays éligibles. Ainsi, la filière textile offre des possibilités d'investissement ou de délocalisation d'industries en vue de la transformation de la fibre de coton béninoise dont la qualité est réputée pour son exportation sur le marché américain. En dehors de ces possibilités d'investissement ou de délocalisation, les investisseurs étrangers pourront investir dans l'acquisition des industries textiles (SITEX et COTEB) en cours de privatisation. La production du coton a amorcé une tendance baissière depuis 2003. Elle s'est élevée respectivement à 372 967 tonnes, 339 153 tonnes et 189 636 tonnes en 2003, 2004 et 2005.

- *Une opportunité d'installation de fabriques d'emballages.*

Le Bénin dispose d'un nombre important de petites unités de transformation offrant sur le marché divers produits, notamment dans la branche de l'agro-industrie. L'installation d'usines de

fabrication d'emballages de toute nature (verrerie, plasturgie, cartonnerie) constitue une opportunité d'investissement susceptible de répondre à ces besoins.

- *Un secteur touristique en expansion*

Le Bénin connaît une activité touristique en croissance, et les potentialités d'investissement dans ce secteur concernent :

- ❖ La construction d'infrastructures hôtelières, touristiques et de loisir sur la route des pêches dont l'aménagement est en projet ;
- ❖ l'hôtellerie de luxe dans la région de Cotonou ;
- ❖ les aménagements touristiques dans le nord du pays.

Les grands projets touristiques dont les financements sont recherchés aussi bien auprès des bailleurs de fonds que du secteur privé sont entre autres :

- ❖ Projet d'aménagement de la Zone des Pêches à Togbin entre Cotonou et Ouidah ;

La zone des pêches s'étend sur environ 48 km et présente, entre autres, une grande variété de paysages (la mangrove, les plans d'eau, une plaine côtière sableuse).

La viabilisation de la zone ainsi que son équipement coûteront environ 5 milliards de francs CFA ; ce qui permettra à terme aux opérateurs économiques d'investir dans l'installation des infrastructures hôtelières, de tourisme et de loisir.

- ❖ Valorisation touristique du quartier historique de Ouidah ;
- ❖ Projet de valorisation du plan d'eau lagunaire de Cotonou ;

Ce projet vise à assainir les rives de la lagune de Cotonou et la stabiliser, créer un espace urbain d'activités, de loisirs et de plaisance qui valorise le plan d'eau lagunaire et ses abords immédiats. Il offrira aux opérateurs économiques la possibilité d'investir dans :

- l'aménagement du plan d'eau lagunaire pour le développement des sports nautiques, des promenades en pirogue et en barque sur l'eau, de la pêche, de loisirs et de transport fluvial ;
- la construction de bars restaurants flottants avec un pont piétonnier d'accès ;
- l'aménagement de jardins aquatiques ;
- la construction d'un embarcadère – débarcadère sur les deux rives.

- ❖ Projet de valorisation des berges de la lagune de Cotonou ;

Ce projet vise à équiper la zone des berges de la lagune. Il offrira la possibilité d'investir dans l'aménagement d'un parc botanique, de jardins publics, d'espaces plantés avec des allées de promenade et de parking pour deux et quatre roues, la construction de bureaux du club nautique pour l'exploitation du plan d'eau, de vestiaire – douches – latrines.

- ❖ Construction de villages d'accueil touristiques ;
- ❖ Projets de rénovation du camp Guézo et du quartier Zongo ;
- ❖ Construction d'un hôtel de classe internationale à l'aéroport de Cotonou ;
- ❖ Construction d'un port de plaisance à Cotonou ;
- ❖ Construction d'hôtels sur pilotis ;
- ❖ Construction d'une chaîne hôtelière à Parakou – Kandi.

- ***Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication***

En cette ère de développement des échanges électroniques, les télécommunications doivent répondre aux exigences très élevées de volume, de rapidité et de fiabilité. A cet égard, le récent atterrissage à Cotonou des câbles sous-marins ultra modernes du grand réseau de télécommunication dénommé SAT-3/WASC/SAFE vient à point nommé.

En effet, ce réseau d'une longueur totale de 28 800 km qui relie d'une part le Portugal à l'Afrique du Sud et d'autre part l'Afrique du Sud à la Malaisie avec des points d'atterrissage dans plusieurs pays dont le Bénin, favorisera le développement des services de base tels que la téléphonie, la télécopie. Il permettra également la promotion de services à larges bandes et à valeurs ajoutées tels que les données à hauts débits, la sécurisation de l'acheminement du trafic international par la diversification des supports de transmission, l'écoulement du trafic des pays limitrophes comme le Togo, le Burkina Faso et le Niger.

Par ailleurs, la privatisation et la libéralisation de la branche "télécommunication" de l'OPT devraient contribuer à accélérer la dynamisation de ce secteur.

Les potentialités, à ce niveau, susceptibles d'accueillir les investissements étrangers directs (IED) sont :

- ❖ l'assemblage de matériel informatique ;
- ❖ le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web ;
- ❖ le commerce électronique ; etc.

- ***Des possibilités d'investissement dans l'immobilier :***

- Construction de logements économiques

Il s'agit d'offrir aux populations des logements décentes à des coûts compétitifs. Pour ce faire, l'Etat a conclu un partenariat avec des promoteurs immobiliers pour mettre sur le marché 4.000 logements dont 1.700 sont en voie de finition à Abomey-Calavi situé à une vingtaine de kilomètres de Cotonou et 2.300 sur le Champ de tirs à l'Est à la sortie de Cotonou. Ces zones, à savoir Abomey-Calavi et le Champ de tirs, sont entièrement viabilisées par l'Etat (eau, électricité et réalisation de voirie).

Ce vaste programme de construction de logements économiques s'étendra aux autres villes du Bénin (Parakou, Porto-Novo, etc.) et prévoit chaque année entre 5.000 et 6.000, le nombre de logements à construire en milieux urbains.

Par ailleurs, des dispositions sont prises pour structurer la filière afin de protéger les acquéreurs et intéresser les investisseurs étrangers à ce secteur d'activités.

La récente création de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) permettra aux acquéreurs potentiels de logements de contracter des emprunts sur des périodes supérieures à dix (10) ans à des taux bonifiés.

➤ **Projet de rénovation du centre commercial de Ganhi**

Ce projet qui a pour objectif ultime de freiner le processus de vieillissement et de dégradation de ce centre, ancienne zone portuaire située entre le Wharf et le phare, permettra de donner au dit Centre une forme urbaine digne d'un centre d'affaires réputé pour le trafic important qu'il draine.

Il offrira aux investisseurs des possibilités de réaliser un programme immobilier privé par la construction de complexe hôtelier et touristique d'envergure, administratif, d'immeubles commerciaux et bureaux d'habitats collectifs et de galerie marchande.

Ce projet, en outre du Programme immobilier Privé, comprend également un Programme immobilier Public et un Programme Public d'Équipement. D'un coût global estimé à 322,7 milliards de francs CFA, ce projet permettra à la zone située à deux kilomètres de l'aéroport et à un kilomètre de la zone portuaire de redevenir un espace attractif d'affaires.

- ***Possibilité d'investissement dans le transport urbain***

En vue de promouvoir un système de transport moins polluant pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les grandes métropoles urbaines, l'État entend mettre en concession neuf (09) lignes d'autobus à Cotonou.

Les études technico-économiques de ce projet en termes de sa rentabilité sont achevées et jugées satisfaisantes.

- ***Possibilité d'investissement dans la gestion des ordures ménagères dans les principaux Centres urbains.***

La protection de l'environnement et la préservation d'un cadre de vie agréable aux populations actuelles et futures sont des défis que se propose de relever l'État en étroite collaboration avec les communes.

La gestion des déchets solides ménagers participe à cette fin. Le problème de ramassage des ordures est une préoccupation majeure à laquelle il urge de trouver des solutions appropriées.

Des organisations non gouvernementales et associations de quartiers participent déjà au ramassage des déchets solides ménagers. Mais, les attentes sont loin d'être comblées. Il convient donc que les principaux Centres urbains essayent d'organiser la filière, de la doter de sites sécurisés, de promouvoir la filière de récupération et de transformation desdits déchets. Ce qui, a terme, ouvrira de larges perspectives d'investissement aux opérateurs économiques.

- ***Des possibilités d'investissement dans l'exploration et l'exploitation des réserves de ressources minières et d'hydrocarbures***

➤ **L'or**

La réserve prouvée est de 800 kg d'or filonien de Perma avec une teneur moyenne de 9 grammes par tonne (9 g/t).

La réserve d'or alluvionnaire disponible à Perma s'élève à 400 kg avec une teneur de 1 g/m<sup>3</sup> environ. Celle en or métal de la rivière Sina-Issiré s'élève à 1 tonne environ avec des teneurs allant de quelques grains à 1,2 g/m<sup>3</sup>.

Les recherches se poursuivent au regard de nombreux indices identifiés dans l'Atacora. Les perspectives sont assez prometteuses.

➤ Le fer

Le gisement de fer de Loumbou-Loumbou avec des réserves de 266 millions de tonnes contient 46 à 52 % de fer et 13 à 15 % de silice.

A Madékali, dans la région de Kandi, un gisement de fer existe avec des réserves de l'ordre de 240 millions de tonnes contenant 46 à 52 % de fer et 13 à 15 % de silice.

➤ Les phosphates

Le gisement de phosphates de la zone de Mékrou au Nord-Ouest du Bénin est estimé à 5,5 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 25,2 % de  $P_2O_5$ .

➤ Le calcaire

Les importants gisements de calcaire évalués à 122,5 millions de tonnes utilisables pour la cimenterie, ceux du calcaire gréseux apte pour le ballastage estimés à 33 millions de tonnes et ceux utilisables pour la chaux évalués à 1,575 million existent à Onigbolo, Massè, Arlan et Bakpodji.

➤ Le marbre

Plusieurs gisements de marbre sont identifiés dans certaines régions du Bénin : Idadjo (6 millions de tonnes) ; Atomé-Lonkly ( $6.500.000\text{ m}^3$ ) ; Lanta ( $75.000\text{ m}^3$  de marbre blanc et gris).

➤ Les argiles

Les recherches ont permis d'identifier les gisements de Gbédji-Kotovi (5 millions de tonnes), de Massi (1,5 million de tonnes) et de Zogbodomè (10 millions de tonnes).

➤ La terre de barre

Elle existe sur les plateaux du bassin sédimentaire côtier notamment sur ceux au Sud de la dépression de la Lama. Elle sert dans la fabrication de briques et tuiles en terre cuite.

➤ Le kaolin

Les réserves ont été évaluées à 1 milliard de  $\text{m}^3$  de kaolin pollué par les oxydes de fer à Kétou et à 1 million de  $\text{m}^3$  de kaolin blanc à Adakplamè.

➤ Les sables siliceux

Les réserves, d'une teneur de 98% en silice, sont identifiées à Houéyogbé (700.000 m<sup>3</sup>) et à Sèmè (1.200.000 m<sup>3</sup>).

➤ Le gravier

Les gisements de graviers existent au Mono dans le secteur de Sè avec une réserve de 13 081 000 km<sup>3</sup> et à Lokossa, au nord de Sè.

➤ Les pierres ornementales

Outre le marbre, le Bénin dispose des pierres ornementales suivantes dont les caractéristiques sont comparables à celles des pierres commercialisées sur le marché international : granulites, rhyolites, granites, monzonites, monzosyénites et granodiorites.

Par ailleurs, il existe de nombreux indices de minéralisation et de substances utiles nécessitant des travaux de détails pour leur connaissance approfondie. On peut citer notamment :

- les diamants microscopiques dans les alluvions de Magou et Kiatiko dans l'Atacora ;
- le rutile (minerai de titane) de Birni, Péhunco, Tchaourou, Savè et Kétou ;
- le Nickel du Sud-Tobré (région de Péhunco) ;
- les métaux du groupe de l'étain (étain, niobium, tantale, tungstène etc) identifiés dans les régions de Dunkassa-Kalalé et de Sinendé ;
- le gypse de Pobè et de Bopa-Gbakpodji.

➤ Les hydrocarbures

Les réserves des hydrocarbures estimées au niveau de différents blocs atteignent 7 milliards de barils d'huile réparties sur trois sites : Avrankou, Sèmè-Kpodji et Allada. Ces réserves se présentent comme suit :

- Pétrole brut : 5 250 millions de barils
- Condensat : 2 00 millions de barils
- Gaz : 91 milliards de m<sup>3</sup>.

Toutes ces informations donnent de bonnes perspectives dans le domaine minier en ce qui concerne la disponibilité des matières premières pour les industries et dans le domaine des hydrocarbures pour la production du gaz butane, la raffinerie de pétrole, la production des dérivés de pétrole et la production de matières plastiques.

## **6- Des services de facilitation de l'investissement privé au Bénin**

En vue de soutenir le secteur privé dans sa mission essentielle de moteur du développement, l'Etat a, en collaboration avec les opérateurs privés, mis en place des services de facilitation de l'investissement dont :

- le **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)**

Créé en 1997 et logé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (**CCIB**), le CFE a pour but de permettre aux investisseurs d'accomplir, en un même lieu, dans un délai minimum et à un coût réduit, les formalités pour la création et les modifications de leurs entreprises.

- le **Centre de Promotion des Investissements du Bénin (CPI-BENIN)**

Créé en 1998, le CPI est chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale de promotion des investissements en assistant les investisseurs dans le cadre des modalités d'installation, d'identification de partenaires et de réalisation de leurs investissements.

Le CPI agit également en tant qu'interface entre les hommes d'affaires désireux d'implanter leurs projets industriels au Bénin et les différents interlocuteurs institutionnels et privés.

Ce Centre est pour les investisseurs, le cadre privilégié pour obtenir des informations sur les créneaux porteurs et autres opportunités d'investissements.

Le CPI est aussi chargé de la gestion des mesures d'incitation prévues par la législation interne en faveur des investisseurs privés, notamment à travers le Code des Investissements.

Par ailleurs, il existe au niveau institutionnel de nombreuses structures d'appui au secteur privé à savoir : l'Association du Développement des Exportations (ADE<sub>X</sub>), le Centre d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE), le Centre Béninois du Commerce Extérieur (CBCE), l'Observatoire des Opportunités d'Affaires (OBOPAF), le Fonds d'Appui à Frais Partagés...).

## **CONCLUSION**

Au total, il faut retenir que le Bénin offre aux investisseurs de tous pays intéressés par l'Afrique, des atouts rares et précieux.

- **Le premier atout compétitif du Bénin**, au milieu d'une Afrique turbulente et pourtant riche de promesses, **est sa stabilité politique, sociale et économique.**
- **Le deuxième atout est lié à sa position géographique.** Au cœur de l'espace francophone (UEMOA) et lié par les accords de libre échange avec le grand marché nigérian, **le Bénin procure aux investisseurs une position commerciale unique dans l'Ouest africain.**
- **Le troisième atout compétitif du Bénin réside dans la qualité de ses ressources humaines**, dont une bonne partie est formée à l'étranger.
- **Le quatrième atout est que le Bénin est un pays neuf, doté d'un large potentiel encore inexploité.** Que ce soit dans l'agroalimentaire, la transformation du coton, des mines, le développement touristique et des télécommunications, il y a des places de choix à prendre et les investisseurs étrangers y sont les bienvenus.

Ainsi, grâce à des changements significatifs visant au renforcement d'une économie libérale, à la modernisation de son appareil productif et à l'instauration d'un environnement financier des plus attractifs, le Bénin offre de multiples avantages pour réaliser des projets d'investissement à forte valeur ajoutée. La mise en place d'un ensemble de mécanismes d'encouragement et la refonte du système fiscal et douanier sont des arguments de taille pour choisir le Bénin en vue des projets à succès.

Nous vous invitons à choisir le Bénin pour vos prochains projets d'investissements. Pour plus de détails ou d'informations complémentaires, visitez notre site Web : [www.cpibenin.com](http://www.cpibenin.com)